

Régulation sociale dans des couples endeuillés



Rest in Peace / Fotolia

Que se passe-t-il lors du décès d'un·e parent·e proche dans des couples d'endeuillé·e·s ? Quels vécus, quels comportements, quelles émotions, quels rôles, quels types de régulation sociale? Immersion au cœur de pratiques familiales.

Par **Aurélie Masciulli**, mémoire de Master en travail social, HES-SO, Lausanne

Lors d'un décès, l'individu se reconnaissant et reconnu comme un·e endeuillé·e est amené·e à vivre et à traverser un certain nombre de réalités propres à son parcours individuel mais aussi collectif de perte d'un·e proche. Durant ces moments, elle ou il continue ainsi à s'inscrire dans sa réalité sociale quotidienne, dans ses relations de couple, familiales et sociales. Dans cette optique, la perspective socio-anthropologique adoptée dans le travail [1] présenté dans cet article rend compte de cette double dimension du deuil, aussi bien individuelle que collective au sein de couples d'endeuillé·e·s. Et c'est en retraçant les pratiques de l'annonce du décès, lors des funérailles, lors de l'après-funérailles et finalement à l'avènement d'une nouvelle génération par la naissance d'un·e enfant de l'héritier ou l'héritière directe de la ou du défunt·e que se donnent à voir la participation et le parcours d'endeuillé·e [2].

Systemiquement, la perte d'un·e parent·e proche redistribue et redimensionne les rôles au sein de la famille, questionne tout·e un·e chacun·e sur son rapport et sa participation dans la sphère familiale, que ce soit par le biais de relation entre les membres du couple et de la famille ou dans des pratiques concrètes. Dans ce sens, la prise en compte de la perte d'un·e proche ne peut se restreindre sociologiquement à l'individu.

Des entretiens pour cerner les pratiques de deuil

Dans les années 70 et 80, la mort est appréhendée en terme de tabou, puis de déni, face à un individualisme contemporain grandissant et à ce qui est perçu et compris comme une désocialisation et une déritualisation des pratiques mortuaires (Clavandier, 2009, p.107) [3]. Les études sociologiques et anthropologiques actuelles ont montré que la mort et le deuil ne sont pas escamotés mais qu'ils font l'objet de nouvelles formes de ritualités et d'expressions sociales (Déchaux, 2004 ; Roudaut, 2005). Elles s'expriment principalement dans le cadre du cercle

restreint d'appartenance de la famille. Dans cette optique, la recherche inductive proposée dans ce travail a mis en lumière, à travers des entretiens itératifs, les pratiques des conjoint·e·s de deux couples dont le conjoint a perdu son père [4]. Huit entretiens ont ainsi été réalisés et ont permis de mettre en évidence la régulation sociale à l'œuvre dans ces couples d'endeuillé·e·s par les pratiques existantes (notamment par la participation et la distribution des rôles) mais aussi par le récit du vécu. De ces pratiques ont émergé trois registres différents de régulation sociale propres à ce terrain de recherche et qui n'ont pas de valeurs exhaustives.

De la concertation pour le recueillement

Le premier registre rend compte des pratiques des conjoint·e·s lors de leur participation aux premiers moments du deuil, soit des quelques jours de l'annonce du décès aux funérailles. L'analyse des propos des endeuillé·e·s permet de rendre compte des stratégies individuelles et collectives pour vivre ces moments de deuil et s'ajuster à la réalité : «[c]'est de ces actions et du sens dont elles sont investies par les endeuillés que résulte ce qu'on appelle l'activité sociale du deuil» (Roudaut, 2012, p. 23). Cette activité a pris ici plusieurs formes, spécialement pour les conjointes et belles-filles du décédé : inscrire son nom sur un faire-part de décès, participer ou non aux discussions et aux décisions, prendre place aux funérailles et aux honneurs mais aussi exprimer ses émotions et répondre aux attentes.

Ces actions sont et résultent, dans un même temps, de mécanismes de régulation sociale des comportements et des émotions qui se donnent à voir selon une dimension concertative entre les conjoint·e·s et/ou entre eux et les autres membres de la famille.

En plus de se concerter, le mécanisme intégrateur (Roudaut, 2012) de ces pratiques régule les relations et les rôles à prendre suite à la disparition d'un membre de la famille. Ce processus demande des ajustements constants qui régulent les comportements, légitiment la présence des un·e·s et des autres et les émotions dans ce moment de désorganisation. Concernant les émotions, une forme de hiérarchisation émerge des discours des interviewé·e·s ; si les conjointes sont en souffrance face à cette perte, elles sont aussi assignées à un rôle de soutien. « Je sais qu'elle pouvait être triste, qu'ils s'appréciaient beaucoup avec mon père, mais sa peine ne pouvait pas dépasser la mienne, en gros... C'était pas une compétition, mais en premier c'était moi qui avait besoin de soutien ». Cette hiérarchisation demande des ajustements émotionnels conséquents aux conjointes qui cherchent du soutien en dehors de leur couple et disent « tenir bon » en présence de leur conjoint.

De l'action pour gérer

Le parcours de l'endeuillé·e ne prend pas fin aux funérailles mais se poursuit en action dans un registre d'ordre pragmatique. Du désordre induit par le décès découle la nécessité de remettre de l'ordre dès la fin des funérailles, que ce soit en triant les affaires du défunt, en retournant travailler et en faisant l'usage des cendres. Ces actions permettent aux conjoint·e·s de reprendre le cours de leur existence, prendre congé avec la ou le défunt·e et se donner le sentiment d'avancer. Les entretiens ont montré que ces activités jouent un mode de régulation sociale important.

Les pratiques décrites par les interviewé·e·s mettent aussi en évidence des différences de comportements dans la gestion des événements: une participation plus individuelle au tri des affaires et un vécu personnel lié au retour au travail et, à l'inverse, à une association plus collective des endeuillé·e·s à l'usage des cendres.

Plus spécifiquement, la question de l'usage des cendres par les couples interviewés rend compte d'une régulation collective de la perte sans pour autant être institué par des rites religieux et sacrés. Les propos recueillis montrent que l'usage des cendres, que ce soit par la dispersion ou l'ensevelissement de l'urne funéraire, permet de prendre congé plus encore que la cérémonie des funérailles, par la réalisation finale des souhaits de la ou du défunt·e et

l'assignation de celle ou celui-ci à un lieu et à « (...) un devenir post-mortem » (Roberge, 2015, p. 192).

De la symbolique pour transmettre une identité

La naissance des enfants des couples interviewés, survenue deux à trois ans après le décès, a été vécue par les conjoint-e-s comme un moment fort et une réminiscence du deuil qui met en évidence un mode de régulation sociale du deuil axé sur la transmission et l'identité lignagère. Evoqué comme un retour de flamme, la régulation des rôles entre passé et futur générationnel s'accomplit, permettant la transmission de l'histoire familiale par des discours et des rituels personnalisés à l'attention de l'enfant.

Les rituels effectués peuvent aussi être questionnés du point de vue de la socialisation. Ainsi, si les conjoint-e-s ne mettent pas en avant dans leurs discours le facteur socialisant du deuil au sein de leur famille ou de leur belle-famille, la place accordée à chacun-e et la possibilité pour les conjointes de participer à part égale dans cette transmission de l'identité familiale soulignent une socialisation latente à l'intérieur de ces différentes pratiques.

De l'ordre dans le désordre

Dans un contexte sociétal associé trop vite parfois à un déni de la mort, la dimension collective de la mort apparaît encore bien présente au sein des collectivités d'endeuillé-e-s. En situation de deuil familial, le désordre provoqué par la mort laisse voir des ajustements issus de la régulation sociale qui tendent vers l'établissement d'un ordre clair et précis. Ainsi, l'analyse en termes de socialisation lors des pratiques liées plus spécifiquement à la naissance de la descendance, et comme mécanisme de régulation, a toute sa place en postulant que le deuil est à la fois une désocialisation et une resocialisation. Roudaut évoque l'existence d'« [un] premier moment de désocialisation puisque l'individu est confronté à une situation de crise (un risque de rupture, une désadaptation de la vie quotidienne ou adaptation au deuil, etc.) [...] Et un] second moment de re-socialisation par ajustement à cette nouvelle situation et par la limitation de cette permissivité » (Roudaut, 2012, p. 32).

La dimension collective du deuil se doit d'être explorée plus largement encore, en tenant compte des acteurs et des actrices qui gravitent autour des endeuillé-e-s, tel-le-s que les professionnel-le-s des services mortuaires, du champ de la santé et de l'action sociale. Elles et ils participent auprès des individus et des familles à la construction du parcours d'endeuillé-e-s dans ce que Berthod nomme « la paysage relationnel du deuil » (2014-2015, p.1).

[1] De l'ordre dans le désordre : Régulation sociale dans des couples d'endeuillé-e-s, Aurélie Masciulli, sous la direction de Marc-Antoine Berthod, 2016, Lausanne, 80 pages. Voir aussi l'album photo «Trois regards sur le deuil», REISO – Revue d'information sociale, mis en ligne le 30 décembre 2016

[2] Ecriture de l'avis mortuaire, rencontre(s) avec l'entreprise des pompes funèbres, lieu des rencontres, décisions. Puis déroulement de la cérémonie, prise(s) de parole, choix des places assises, placement des membres pour les honneurs, accueil à une éventuelle collation post-cérémonie. Puis tri des affaires du ou de la défunte, retour à la vie professionnelle et aux loisirs, usage des cendres. Puis choisir de transmettre ou non un nom et une histoire (en l'adaptant partiellement ou non), ritualiser la continuité, etc. Ces quatre temps recourent une temporalité de plusieurs années après le décès, ici entre 2 et 3 ans.

[3] Bibliographie sélective

- Berthod, M.-A. (2014-2015). Le paysage relationnel du deuil. *Frontières*, 26 (1-2), 1-11. doi :10.7202/1034383ar.
- Clavandier, G. (2009). *Sociologie de la mort*. Paris : Armand Colin.
- Déchaux, J.-H. (2004). La mort n'est jamais familière. Propositions pour dépasser le paradigme du déni social. In S. Penneç (dir.), *Des vivants et des morts, Des constructions de la « bonne mort »* (pp.17-34). Brest : Centre De Recherche Bretonne Et Celtique.
- Roberge, M. (2015). Autopsie des rites funéraires contemporains : une tendance à la re-ritualisation. In D. Jeffrey & A. Cardita (Dir.), *La fabrication des rites* (pp. 179-194). Paris : Hermann ; Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Roudaut, K. (2005). Le deuil : individualisation et régulation sociale. *A contrario*, 3(1), 14-27.
- Roudaut, K. (2012). *Ceux qui restent : une sociologie du deuil*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

[4] Les critères étaient : couples, mariés ou non, cohabitant au moment du décès de la mère ou du père de la ou du conjoint-e. Dans cette recherche, il s'est donné que ce sont dans les deux cas le conjoint qui avait perdu son père.

